

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN–LAC-À-LA-CROIX**

Séance extraordinaire du 27 mai 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 27 mai 2026 à 15 h, à la mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers et les conseillères : Luc Maltais, Évans Potvin, Patricia Labonté et Mélanie Plourde.
Sont absents : Hervey Tremblay et Gérard Mathieu

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale
M. Mario Bouchard, greffier

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

À 15 h, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin, ouvre la séance.

2. **143.05.2026 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Évans Potvin propose, appuyé par M^{me} Mélanie Plourde d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
3. Demande de dérogation mineure n° 215-2026 – 1960, route 169
4. Réception d'une fin d'emploi – M. Hugo Tremblay, technicien en gestion des eaux
5. Réception d'une fin d'emploi – M. Sébastien Gagnon, journalier opérateur
6. Période de questions
7. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. **144.05.2026 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 215-2026 – 1960, ROUTE 169**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 215-2026 soumise par 9551-8262 Québec inc. visant à autoriser l'implantation d'une enseigne sur poteau sur l'immeuble du 1960, route 169 à une distance de 40 centimètres de la limite de l'emprise de la voie publique (Route 169), alors que la réglementation prévoit un minimum de 4 mètres, soit une dérogation de 3,6 mètres.

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 19/05/2026) informant le conseil que la demande devrait être acceptée avec certaines modifications, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Considérant que la bonne foi du demandeur n'est pas mise en cause;

Considérant le caractère mineur de la dérogation proposée par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que la proposition du Comité consultatif d'urbanisme ne cause aucun préjudice au demandeur, qui aura la possibilité de placer l'enseigne à une distance inférieure à celle de 4 mètres prévue à la réglementation;

Considérant que la proposition du Comité ne cause aucun préjudice aux propriétés voisines, notamment en évitant un empiètement dans l'emprise de la voie publique;

Considérant que la proposition du Comité ne cause aucun préjudice à la qualité de l'environnement, et ne présente aucun enjeu en matière de santé ou de sécurité publique.

À ces causes, «ProposePar» propose, appuyé par «AppuyePar» :

D'accorder la dérogation mineure n° 215-2026 permettant la localisation d'une enseigne sur poteau sur l'immeuble du 1960, route 169 :

- Dont la semelle de fondation n'empiète aucunement dans l'emprise de la route 169 ;
- A une distance de 1 mètre de l'emprise de la route 169, alors que le règlement de zonage exige un minimum de 4 mètres, soit une dérogation de 3 mètres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. 145.05.2026 RÉCEPTION D'UNE FIN D'EMPLOI – M. HUGO TREMBLAY, TECHNICIEN EN GESTION DES EAUX

M^{me} Patricia Labonté propose, appuyé par M. Luc Maltais :

De recevoir la fin d'emploi de M. Hugo Tremblay de son poste de technicien en gestion des eaux, dont la date de départ était le 22 mai 2026. Les membres du conseil municipal le remercient pour l'excellent travail effectué au cours de ses années de services et lui souhaitent tout le succès possible dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. 146.05.2026 RÉCEPTION D'UNE FIN D'EMPLOI – M. SEBASTIEN GAGNON, JOURNALIER OPÉRATEUR

M. Évans Potvin propose, appuyé par M^{me} Mélanie Plourde :

De recevoir la fin d'emploi de M. Sébastien Gagnon de son poste de journalier opérateur, dont la date de départ était le 13 mai 2026. Les membres du conseil municipal le remercient pour l'excellent travail effectué au cours de ses années de services et lui souhaitent tout le succès possible dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Aucune question.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

À, 15 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Mélanie Plourde propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier